

Spécialités : Orthophonistes-Kinésithérapeutes

Facturer sans carte vitale (Mode Dégradé)

Mis à jour en mai 2025

Ce mode de facture est à choisir dans le cas où le patient n'a pas sa carte vitale ou aucune possibilité de revoir le patient.

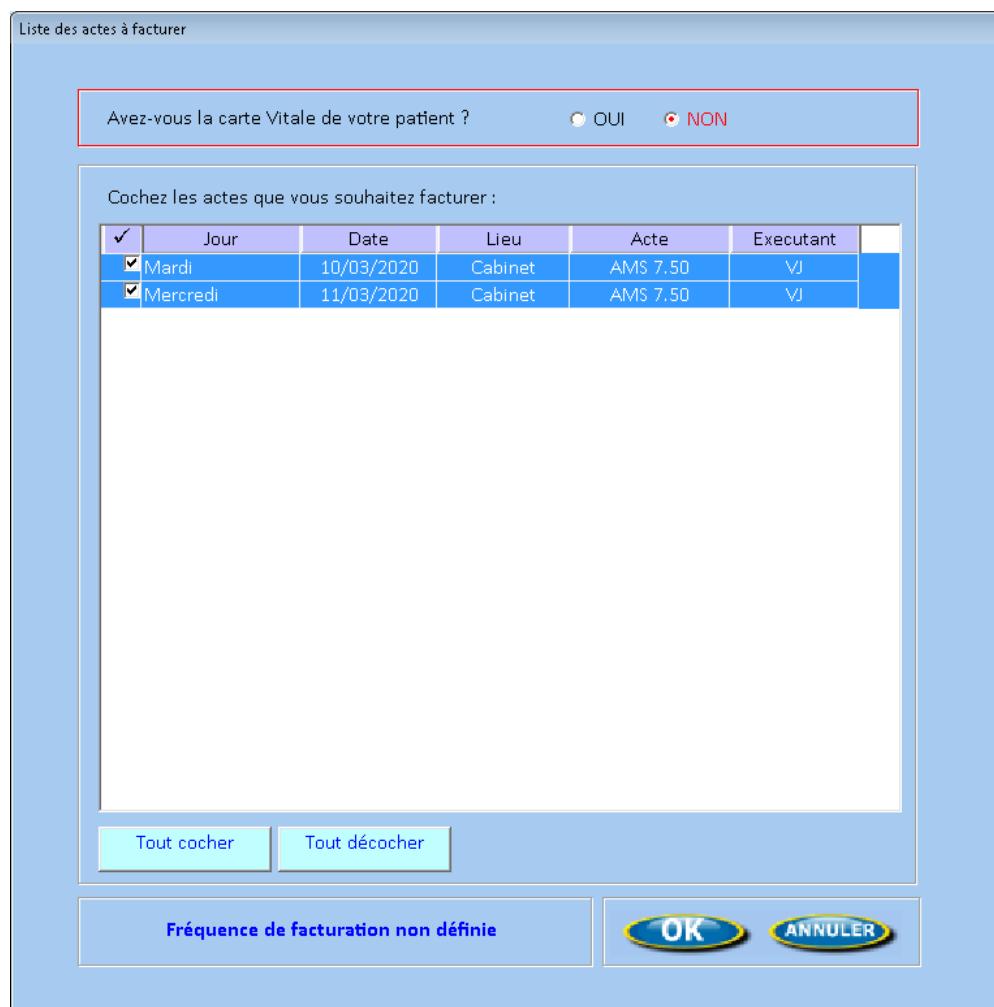
1. Sélectionner la prescription de votre patient sur le tableau de bord

2. Cliquer sur le menu  puis **Facturer la prescription**

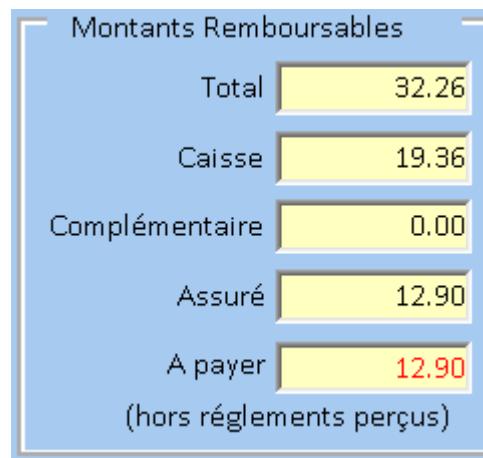
OU

Cliquer sur l'icône  ou  sur la ligne de la prescription du patient (colonne « A facturer »)

3. Dans la fenêtre qui s'ouvre,
répondre **NON** à la question : Avez-vous la Carte Vitale du patient ? puis **OK**



1. Vérifier les montants remboursables sur la droite (en rapport à votre tiers payant)



2. Cliquer sur le bouton **Facturer en dégradé** (en bas à droite)
3. Dans le cas où le SCOR n'est pas activé, vous devrez imprimer la feuille de soins (sauf cas exceptionnel comme pour le COVID-19 qui ne nécessite pas l'impression de la feuille de soins)